

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE WATTEN

DATE DE CONVOCATION : 13 février 2025
DATE D’AFFICHAGE : 13 février 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 20
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 FEVRIER 2025 à 19h00

PRÉSIDENCE DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART. Mme ROUSSELLE. M. DUCROCQ. M. DAMBRICOURT. M. VANPOPERINGHE. Mme BECQUET. M. CHARLEMAGNE. Mme SOLTYSIAK. Mme SCOTTE. M. BUCKMAN. Mme DELHAYE. Mme BINET. M. ODIEVRE. M. REVILLON. M. PENEZ. M. BLIN. M. MARIE. Mme CADET. Mme VOET.

ABSENTS : M. COURTIN. Mme WUYTS (procuration à M. DESCHODT). Mme CABRE (procuration à Mme BINET).

N°2025/001 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D’EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Vu l’article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d’une dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que le projet d’extension et de rénovation du centre socio-culturel, dont le coût prévisionnel s’élève à : 3 204 582 € HT est susceptible de bénéficier d’une subvention au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR).

Le coût des travaux (tranche 1 + tranche 2) est estimé à 2 524 829€ HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total HT : 3 204 582 €

Plafond des dépenses subventionnable au titre de la DETR : 1 000 000€ HT

Etant donné que le plafond de dépenses subventionnables est inférieur au cout total du projet, celui-ci sera scindé en deux tranches fonctionnelles :

Tranche 1 : Extension

Tranche 2 : Rénovation

Une demande de subvention au titre de la DETR sera déposée en 2025 pour la tranche 1.

En 2026, une seconde demande de subvention au titre de la DETR sera formulée pour la tranche 2 du projet.

MONTANT TOTAL DU PROJET - TRANCHES 1 ET 2 (HT en €)
3 204 582 €
PLAN DE FINANCEMENT SUIVANT AVANT-PROJET DEFINITIF (Montants HT)

DEPENSES PREVISIONNELLES	HT€
Travaux Tranche 1	2 300 925
Travaux Tranche 2	223 904
Mission maitrise d'œuvre T1 (11,37% des travaux)	261 615
Mission maitrise d'œuvre T2 (11,37% des travaux)	25 458
Etudes et diagnostics	70 000
Bureau de contrôle	13 580
Mission SPS	6 120
Actualisation et aléas (12% des travaux)	302 979
TOTAL HT	3 204 582

RESSOURCES PREVISIONNELLES	HT€
DETR 2025 - 40% (plafond dépenses 1 000 000€ HT)	400 000
DETR 2026 - 40% de la tranche 2	89 562
Conseil régional	150 000
Conseil départemental du Nord- PTS	500 000
Fond de concours CCHF	142 000
CAF	100 000
Autres subventions	75 000
Fonds Propres Tranche 1	250 000
Fonds Propres Tranche 2	50 000
Emprunts	1 448 020
TOTAL HT	3 204 582

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet s'articule en deux tranches fonctionnelles.

Cette organisation permettra de maintenir les activités du centre pendant toute la durée des travaux, en démarrant la seconde tranche une fois la première livrée.

La première phase est l'extension du centre socio-culturel. Les consultations des entreprises se feront au printemps 2025 pour un démarrage des travaux prévu en septembre 2025. La réception des travaux est estimée à fin février 2027.

A l'issue des travaux d'extension, l'ensemble des équipes et des activités rejoindront le nouveau bâtiment, permettant ainsi de rénover les locaux existants.

Le démarrage de cette seconde phase est estimé à mars 2027 pour une durée de 5 mois.

Le projet devrait donc être achevé en juillet 2027.

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- 1. Dossier de base
- 1.1. Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- 1.2. La présente délibération du conseil municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement
- 1.3. Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus
- 1.4. Les devis descriptifs détaillés qui peuvent comprendre une marge pour imprévus
- 1.5. L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus
- 1.6. Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide (22 votants : 18 pour – 4 abstentions) :

- D'arrêter le projet d'extension et de rénovation du centre socio-culturel
- D'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,



Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Daniel DESCHODT.